

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 Décembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Geyssans, dûment convoqué le 28/11/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André MEGE, Maire.

Étaient présents : MM Joël BONNET, Jonathan CAFFYN, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL

Mmes Nicole COLLIN, Audrey GONSON, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET

Étaient absents excusés : Carole LADREIT a donné procuration à Agnès MONNET, William SAVOYE sans procuration.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Bruno JULIEN a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 20h00

Les comptes-rendus du précédent conseil municipal du 05 Novembre 2024 a été validé par l'ensemble des participants.

- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours:

5 DP autorisées tacitement pour des panneaux photovoltaïques RD 52, Rue des Néfliers, Route Le Haut des Fayolles, Lot Les Prairies, Lot Le Clos St Victor,

Dépôt des pièces complémentaires pour la DP d'un abri voiture Rue de la Viale

1 PC déposé pour un agrandissement Rue des Tilleuls

4 DP déposées pour des panneaux photovoltaïques Chemin de Merles, Impasse Montdrive, Route du Bourg, Lot Le Clos St Victor,

1 DP déposée pour l'abattage de bois le long de la Druivette, 1 pour la fermeture d'un abri et modification de façades Route de la Bâtie, 1 pour une piscine Chemin du Bois des Fourches, 1 Pour un ravalement de façade Route du Bourg.

Délibération : Montant de la participation de la commune à la mutuelle prévoyance des agents

L'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg26 pour le risque " prévoyance", le choix de la garantie et la détermination du montant de la participation financière avaient été instaurés par la délibération n° 36.2019 du 08 Octobre 2019.

M. Le Maire informe le Conseil municipal que le montant de la participation versée aux agents pour le risque « prévoyance » a été revalorisé en 2022. Le montant de participation avait été fixé à 25€ par agent

à temps complet et proratisé au temps de travail ce qui n'est plus possible il faut donc reprendre une délibération conforme.

Monsieur Le Maire propose d'en profiter pour augmenter le taux de participation de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Il est donc proposé, sachant que le montant de cotisation salariale s'élève à environ 33€ pour le premier niveau de garantie pour un agent à temps complet, de fixer le montant mensuel prévisionnel à 40 € :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Voix 12 Pour, 1 Contre, 0 Abs

- De verser la participation financière à hauteur de 40 € par agent pour le risque « prévoyance » à partir du 01/01/2025 ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

Repas des aînés le 7 Décembre

Divers :

- ECOLE: 18 Novembre Réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale : effectifs en baisse mais le maintien de trois classes devrait perdurer à la rentrée de septembre 2025
- ECOLE: Vu avec l'équipe enseignante et parents pour l'aménagement d'une partie de la cour : des modifications à apporter au devis.
- ECOLE: Journée Ramassage des Déchets à organiser avec l'école, envoyer mail.
- Chemin des artistes: réunion le 12 Novembre. Retour sur le week-end le chemin des artistes, peu de monde malgré une grosse organisation, Geysans ne renouvèlera pas ce weekend en 2025.
- L'association FRANCE REIN DROME-ARDECHE nous a contacté pour devenir un village ambassadeur du don d'organe : Sensibilisation des administrés au don d'organe : pose de panneaux, diverses actions. Demande d'informations.
- Réunion avec toutes les associations à planifier.
- Lieu-dit « Les Fayolles », le passage en agglomération est prévu dans les prochaines semaines, 3 bureaux d'études ont été vu pour l'aménagement de ce lieu-dit.

- Emplacement réservé, parkings sur la commune: prévoir de rencontrer les propriétaires du terrain.
- Vœux du Maire le 03 Janvier 2025.

Fin de séance 22h10